

Fonds
d'Intervention pour
les Services, l'Artisanat
et le Commerce
(FISAC)

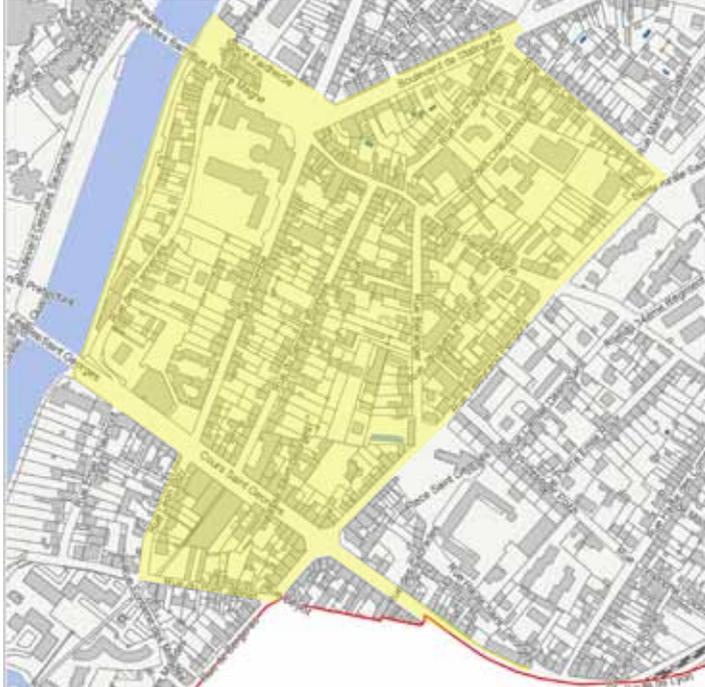
AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Périmètre FISAC – Quartier Saint-Martin / La Gare



Périmètre FISAC – Quartier Saint-Georges



La Ville de Périgueux lance la 3^e phase de l'opération urbaine "aides directes aux entreprises" en mobilisant le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

ELLE S'ADRESSE À QUI ?

À toutes les entreprises de proximité sédentaires, commerciales, artisanales ou de services réalisant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 1 million d'euros hors taxes installées dans le périmètre de l'intervention.

POUR QUELS TRAVAUX ?

- La **rénovation des devantures**
- Les **investissements relatifs à la modernisation de leurs locaux** d'activité qui incluent les équipements professionnels, l'outillage, le mobilier spécifique à l'activité professionnelle et les outils numériques et digitaux
- Les **équipements destinés à assurer la sécurité** des entreprises,
- Les **équipements destinés à faciliter l'accessibilité de ces entreprises aux personnes handicapées** et à mobilité réduite (réglementation au 1^{er} janvier 2015)
- Les **investissements de contraintes** (investissements induits notamment par

l'application de la réglementation ou des normes sanitaires), en particulier pour les bars à ambiance musicale (travaux de mise en conformité d'insonorisation) et les restaurants (mises en conformité du traitement des eaux usées)

- > Les **coûts de main-d'œuvre sont pris en compte dans le cas d'intervention d'entreprises extérieures** (justifiant des qualifications utiles et nécessaires aux travaux)
- > Les **frais d'architecte et de bureau d'études** (sous réserve que les travaux soient réalisés)

POUR QUELLE AIDE ?

Le budget total des dépenses éligibles hors taxes par dossier ne devra pas être d'un montant inférieur à 6 000 € et sera plafonné à un montant de 50 000 €.

L'État et les collectivités financeront 30 % du montant hors taxes des dépenses éligibles soit une aide minimum de 1 800 € et un maximum de 15 000 € par entreprise.

RENSEIGNEMENTS

Mairie de Périgueux

Direction générale des services
Opération urbaine collective
Aides Directes aux Entreprises
BP 20130
24005 PERIGUEUX Cedex

karine.brun@perigueux.fr
Tél. 05 53 02 80 28

